

CHRONIQUE FRONTALIERE

Des élections qui sentent la poudre...

Au pays des petits matins calmes, le double scrutin de renouvellement des Chambres et du Conseil fédéral vient de créer une onde de choc qui laissera des traces ou plutôt la marque du coup porté à deux principes fondateurs du système politique suisse.

Ce double scrutin, et d'abord le renouvellement du Conseil fédéral, affaiblit un principe qui est à la base de la démocratie helvétique et de son bras armé, le fédéralisme : c'est la représentation proportionnelle pour l'élection des députés à la Chambre basse (Conseil national). S'il en est ainsi, et si on a récusé le scrutin majoritaire, c'est pour assurer une représentation de toutes les minorités : ethniques, linguistiques, confessionnelles, culturelles. Avec la proportionnelle, tout le monde est assuré d'une représentation au législatif et à l'exécutif, donc de l'impossible diktat d'une majorité sur la minorité. Or, l'UDC, parti du conseiller fédéral sortant, Christoph Blocher, n'a pu le faire réélire, alors même qu'à lui seul, il détient l'écrasante majorité de son groupe parlementaire, le premier du Conseil national. Les Chambres ont, au contraire, élu deux conseillers fédéraux de la minorité, par définition plus cohabitables.

Ce refus signe la faiblesse d'un système institutionnel dans lequel s'enracine la paix civile. C'est une manœuvre de coulisse, une manière de pronunciamiento ourdi par la coalition des socialistes et des démocrates-chrétiens contre une UDC, forte de 29% des suffrages. Ce putsch à la mode helvétique ruine les effets de la proportionnelle, en tant que scrutin garantissant la représentation au sein de l'exécutif fédéral de tous les grands partis. Le Conseil fédéral est bien composé de deux socialistes, deux radicaux, un démocrate-chrétien et deux UDC, mais ces derniers ne représentent qu'une minorité du groupe parlementaire.

La double élection des Chambres et du Conseil fédéral vérifie, s'il en était besoin, et c'est le deuxième principe fondateur qui tombe, les limites, en termes démocratiques, de l'élection de l'exécutif fédéral au suffrage universel indirect. Car, si le Conseil fédéral avait été élu au suffrage universel direct, Blocher eût été plébiscité, comme l'aurait été, en 1920, Clémenceau, au lieu de l'introuvable Deschanel, et, en 1954, une personnalité plus forte que René Coty. C'est le sens du filtre parlementaire de rompre le fil du suffrage universel, fourrier plébiscitaire, selon ses adversaires, et c'est-ce qui vient d'arriver sous la coupole fédérale : le suffrage universel a été mis en échec par le filtre des Chambres.

Une majorité parlementaire vient-elle de commettre un coup de force contre un leader et un courant, réputé populiste, autoritaire, anti-européen et xénophobe ? Cette seule définition pourrait justifier un Blitzkrieg dont l'urgence et la nécessité procédaient directement des quatre années passées par Blocher au Conseil fédéral. Quatre années de crispation pour les tenants d'une démocratie apaisée dont l'équilibre suprême s'exprime dans un Conseil fédéral voué à la collégialité et à la concordance. Or, sur ces deux principes, le conseiller fédéral Blocher s'est révélé, pendant quatre ans, un rare iconoclaste. Il s'est souvent désolidarisé des autres

membres de l'exécutif et a refusé la sacro-sainte règle du consensus, marque de fabrique d'un gouvernement qui doit exprimer l'unité d'un pays aux querelles multiples, renvoyées aux institutions locales.

Si la démocratie, en tant qu'adhésion à des principes universels et consensuels, sort gagnante de ce coup de tonnerre dans un ciel serein, il n'est pas sûr que l'impact de la coalition anti-Blocher sur les institutions suisses ait été bien mesuré. C'est le parlementarisme qui vient de faire irruption dans la quiétude des Chambres et dans l'assemblée notariale du Conseil fédéral. Il faudra l'assumer et ce n'est pas une garantie de stabilité.

Frontière mouvante

Le travail frontalier à un tournant ? Deux facteurs, et peut-être trois, pourraient réduire, à tout le moins, plafonner les migrations frontalières. Il y a d'abord la parité Euro/franc qui a déjà fait perdre aux frontaliers 10 à 15% de salaire et mis un terme à 40 ans de naufrage du FF. Il y a, ensuite, les négociations sociales engagées dans le cadre de l'Agenda 2008 et qui portent sur les conditions-cadres de l'emploi, préalable à la reprise de l'investissement. Il y a, enfin, la « votation » qui doit avoir lieu en 2009 pour confirmer ou non les Bilatérales. L'échec de Christoph Blocher au Conseil fédéral pourrait enfermer l'UDC et sa majorité, fidèle à Blocher, dans un vote négatif qui aurait des conséquences lourdes sur le travail frontalier s'il venait à l'emporter.